



## **Mourir dans la dignité : rendre plus humaines les décisions difficiles**

Montréal, 15 janvier 2013 – Le Regroupement provincial des comités des usagers du réseau de la santé et des services sociaux (RPCU) salue le rapport du comité d'experts sur la mise en œuvre juridique des recommandations de la Commission spéciale de l'Assemblée nationale sur la question de mourir dans la dignité.

Le comité de juristes experts a proposé de revoir l'encadrement juridique de la fin de la vie en tenant compte de l'évolution des droits et des attentes de la société.

Le RPCU se réjouit que le comité suggère que le Législateur reconnaisse des droits aux personnes mourantes : le droit à l'autonomie décisionnelle, le droit à l'information, le droit à la confidentialité et le droit à choisir son lieu de fin de vie.

*« Si le Législateur accepte les recommandations de ce rapport, on rendra plus humaines les décisions difficiles à prendre pour de nombreuses personnes »* croit M. Pierre Blain, directeur général du RPCU. *« Le rapport reprend d'ailleurs une recommandation du RPCU selon laquelle la décision de mourir doit se prendre de façon libre et éclairée »* ajoute-t-il.

Le rapport du comité d'experts a été rendu public aujourd'hui par la ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse et ministre responsable du dossier *Mourir dans la dignité*, madame Véronique Hivon.

### **Profil de l'organisme**

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux